

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 décembre 2018

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 06/12/2018

Présents : 16

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Représentés: Jean-Luc FALIP par Jean ARCAS, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Roland BASCOUL, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Habitat " Colorons le Pays " 2019

L'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008 ; depuis le début de l'opération, ce sont ainsi **621 677 €** (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de **363 façades**. Cette opération a généré **3 300 859 €** de travaux. A ce jour, la totalité du territoire du Pays est concerné par « Colorons le Pays » pour la première fois depuis le démarrage de l'opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ».

La Fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 100 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

- Département de l'Hérault 50 000 €
- Communautés de communes..... 50 000 €
- Privés..... 150 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 250 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de cette opération, et sur le plan de financement prévisionnel proposé et autorise Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an sudsits.
Fait à Cessenon-sur-Orb, le 18 décembre 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

